







OBLIGATIONS DE VIGILANCE ET SANCTIONS ASSOCIÉES

Référence : Niveau : Modalités : Tarifs :

DL201B Bases E-Learning Nous consulter

LIEUX ET DATES:

A distance

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

OBJECTIFS

• Mettre en place au sein de l'entreprise des dispositifs pour éviter un défaut de vigilance

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements cliquez ici ou contactez-nous

Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

Les plus de la formation :

N'y allons pas par quatre chemins : le blanchiment d'argent le financement du terrorisme relèvent de la criminalité financière. Et en tant que professionnel de l'assurance, vous avez un rôle clé pour prévenir et lutter contre cette criminalité.

Aussi, il est important que vous puissiez connaître les rouages d'une opération de blanchiment d'argent, les acteurs qui interviennent pour lutter contre celui-ci et les mesures à mettre en place pour maîtriser le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Attention, il convient de prendre très au sérieux votre rôle dans cette lutte contre le blanchiment d'argent. En effet, les dispositions du code monétaire et financier vous imposent un certain nombre d'obligations, assorties de sanctions lourdes. Et au-delà la contrainte réglementaire, c'est également votre responsabilité sociétale qui peut être soulevée!

Cette formation vous propose un panorama complet vous permettant de bien mesurer les enjeux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à nbenakli@ifpass.fr ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.

Consultez le taux de satisfaction de nos formations PLANETE CSCA RH ici >>

PROGRAMME

- B. Obligations de vigilance et sanctions associées
- 1. Élaborer une classification des risques
- 2. Mettre en place des dispositifs de connaissance client
- 3. Sanctions en cas de manquement aux obligations de vigilance

Modalités pédagogiques :

Une vidéo donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate. Un quiz final permettant de valider la bonne acquisition des connaissances. Une fiche pratique pour avoir les points clés de la formation toujours sous la main. De nombreux exemples illustrant les connaissances transmises.

Validation des acquis : Comment est-elle évaluée ?

Comment cette formation est-elle validée ?	
Pour va	alider cette formation, vous devez avoir :
	Lu l'ensemble des ressources écrites mises à disposition : objectifs, parcours, présentation du formateur, déroulé pédagogique, ;
	Visionné d'un bout à l'autre les vidéos ;
	Téléchargé et consulté le support de conférence ;
	Téléchargé et consulté la fiche pratique ou infographique ;
	Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que

vous le souhaitez!

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance d'au moins 15 heures annuelles, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances).

Personnalisation parcours:

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocooners, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté". Vous avez dit webcocooner ? Tout à fait ! Le webcocooner est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

Fiche identité :

Ce module de formation a été écrit et conçu en 2018. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle. Ce module est la propriété d'Ifpass Services.

Il contient les éléments suivants :

- 1. 1 séquence vidéo
- 2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
- 3. 1 quiz final

PUBLIC

Managers de réseaux Correspondants fraude/blanchiment Toute personne pouvant être confrontée à une situation à risque

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli – nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)

- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)

Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels:

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement. Pour plus de renseignement contactez-nous!

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 04/11/2025 à 06:24